

LA CASELLE ENCHÊNÉE

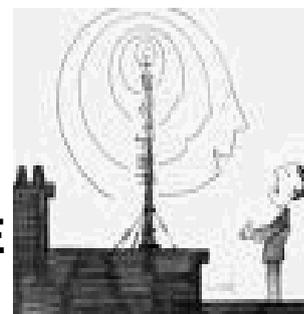


ASSOCIATION DE SAUVGARDE
DE
L'ENVIRONNEMENT DU PAYS
DE
LALBENQUE



ANTENNES-RELAIS:

À QUAND L'APPLICATION DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION ?



Les antennes-relais pour la téléphonie mobile commencent à faire du bruit dans notre canton.. A Lalbenque, les habitants qui refusent l'implantation d'une antenne-relais SFR sur le château d'eau ont affiché leur opposition au projet par deux panneaux, l'un devant le château d'eau, l'autre au centre du village. Une pétition circule pour demander au maire de faire marche-arrière dans sa décision d'autoriser SFR à réaliser les travaux. A St Cevet (Fontanes), c'est un projet d'antenne Orange qui est contesté par la population.

Les élus, sans consulter ni la population ni les associations de défense de l'environnement, sans demander d'études complémentaires pour connaître le bien-fondé de tels travaux, autorisent les opérateurs de téléphonie mobile à développer leur maillage sur tout le territoire alors que, de l'aveu même des opérateurs, la région de Lalbenque ne présente aucune zone blanche.

Nos élus devraient pourtant se poser des questions devant l'accumulation d'études qui vont de plus en plus dans le sens d'une mise en garde devant les dangers de la téléphonie mobile, tant dans l'utilisation des téléphones portables que dans l'exposition passive des riverains des antennes-relais. La résolution de Benvenuto (février 2006) confirmait déjà les dangers de ces antennes. En date du 4 septembre der-

nier, le Parlement Européen, annonce être "vivement interpellé par le rapport international Bio-Initiative, sur les champs électromagnétiques. Ce rapport fait la synthèse de plus de 1 500 études consacrées à la question et relève dans ses conclusions les dangers sur la santé des émissions de type téléphones mobiles". Pour la première fois en France, en septembre dernier, une plainte a été acceptée au pénal devant le tribunal de Paris pour empoisonnement de deux jeunes filles par des ondes électromagnétiques issues d'une antenne-relais. Et un juge de la région lyonnaise a récemment ordonné le démontage d'une antenne pour risques de désordres sanitaires dans la population environnante. Autant d'informations devraient mettre en alerte nos élus si prompts à se plier au moindre désir des opérateurs de téléphonie mobile.

De plus, les opérateurs continuent à installer leurs antennes en se référant au décret du 3 mai 2002 qui les autorise à émettre une puissance de 41 Volts/mètre alors qu'un nouveau décret du 18 octobre 2006 limite cette puissance à 3V/m. Il faut savoir que la France est un des rares pays à accepter une telle puissance d'émission. La Belgique émet à 20,6 V/m, la Pologne à 6V/m, la Suisse à 4V/m et toute la région de Toscane, en Italie, à 0,6 V/m. Les opérateurs ne veulent pas entendre parler de ce décret, arguant du fait que les antennes-relais ne font pas partie du

champ d'application du décret du 18 octobre 2006 puisqu'ils les considèrent, à tort selon nous, comme des terminaux de télécommunication.

En décembre 2007, une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée Nationale, par la députée Marie-Antoinette Montchamp, soutenue par 34 députés UMP. Cette proposition demandait une limite d'exposition aux champs électromagnétiques à 0,6 V/m ainsi qu'une distance d'au moins 300 m entre l'antenne et les habitations (cela a été fait en Autriche, en Belgique, en Italie). Cette loi n'a pas encore été discutée, alors même que le Parlement Européen a jugé que les normes actuelles étaient obsolètes. En effet, ce dernier "constate que les limites d'exposition aux ondes électromagnétiques n'ont pas été adaptées depuis la recommandation du Conseil du 12 juillet 1999 relatives à la limitation du public aux champs électromagnétiques, que ces limites ne tiennent pas compte de l'évolution des technologies de l'information et de la communication, ni, d'ailleurs, des recommandations préconisées par l'Agence Européenne pour l'Environnement et qu'elles ne tiennent pas compte, enfin, des groupes vulnérables comme les femmes enceintes et les enfants ».

Soucieuse du principe de précaution, la ville de Toulouse informe publiquement qu'elle envoie une délégation à Valence, en Espagne, où fonctionne depuis quelques années un dispositif qui permet que le plein exercice de la téléphonie mobile soit compatible avec la Santé Publique. Et qu'elle a prévu de l'appliquer chez elle. D'autres villes se préparent à la même démarche.

L'ASEL, qui a pris en charge le dossier, a le 17 septembre dernier adressé un courrier au Directeur de la Région Sud Ouest de SFR. Dans ce courrier l'association demandait de "... stipuler, en termes clairs et sans équivoque, dans le contrat d'installation de l'antenne-relais sur le château d'eau, que la société SFR garantissait l'absence de risques sur la santé des riverains..". Nous rappelons, qu'en cas de refus de garantir l'absence de risques, le contrat pouvait être attaqué juridiquement en nullité pour "réticence dolosive" ou "DOL" qui peut être invoqué dans un délai de 5 ans après l'installation de l'antenne. Pour toute réponse, à ce jour, nous n'avons reçu qu'un accusé de réception !

Le 6 octobre, l'ASEL a envoyé une lettre recommandée au maire de Lalbenque, pour présenter quelques faits irréfutables quant à la toxicité de la téléphonie mobile, soulignant qu'un procureur de la République en audience publique, le 14 mars 2006, a déclaré que ce n'est pas une diffamation que de dénoncer cette toxicité.

Dans un tel contexte d'interrogations les plus légitimes, il serait opportun que les maires de nos communes fassent preuve de courage politique et exigent des opérateurs de modifier l'emplacement de leurs antennes, loin des zones d'habitation, pour ne pas avoir plus tard à regretter d'avoir pris des décisions préjudiciables à la santé de leurs administrés. En tout cas, ils ne pourront pas dire comme on l'entend souvent dans ce type de situations : « A l'époque, on ne savait pas ! » .

CC et D P



CARTONS VERTS

Bravo à la cantinière de Limogne, **Sylvie Philippe**, et à l'ancien maire, **Mr. Lacam**, qui, au printemps 2008, ont permis aux enfants des écoles locales (Concots, Varaire, Limogne) de bénéficier d'une **alimentation biologique durant toute une semaine** sans demander aux parents le surplus de coût (10 à 20 cts par repas). Cette initiative va dans le sens du développement durable et est appréciable pour la santé de nos enfants. Si toutes les cantines et les mairies du Parc faisaient cet effort, les agriculteurs bio trouveraient les débouchés locaux, nécessaires à leur installation et leur maintien à long terme sur un territoire qui serait ainsi respecté (sol et eau). Les circuits courts favoriseraient les économies de transport et une baisse du prix final des produits.

dent. Le nouveau maire de Limogne sera-t-il capable de la renouveler ? Est-il permis de rêver à une alimentation biologique à la cantine durant toute l'année?

Quant au maire de Lalbenque, est-il prêt à engager une telle démarche, lui qui nous a avoué, lors d'une récente rencontre, qu'il ne croyait pas à la possibilité de voir s'installer des agriculteurs biologiques sur le canton de Lalbenque ? Ah bon ! Et pourquoi donc monsieur le maire ? Il nous semble au contraire que ces terres pauvres de notre canton offrent l'opportunité d'y développer une agriculture biologique de plus en plus demandée par les consommateurs....à condition que les élus aident à s'installer les agriculteurs courageux qui désirent se débarrasser des méthodes agricoles intensives vouées à disparaître à plus ou moins brève échéance. Encore faut-il que les élus croient à cette agriculture de qualité !

A suivre, donc et à encourager. Tous les parents étaient enchantés de cette initiative et en redeman-

S R

Le second carton vert de ce mois d'octobre sera attribué à Franz et Irma Rotscheid qui sont venus s'installer il y a quatre ans dans le petit village d'Escamps. Durant ces quatre années, ils ont réalisé un de leurs rêves : construire leur habitat (maison d'habitation et atelier) avec des matériaux entièrement écologiques et vivre en autonomie totale sans raccordement au réseau d'eau et au réseau électrique. Ce pari un peu fou, ils l'ont gagné en bâtissant leurs murs en paille et en terre, en installant une vingtaine de panneaux photovoltaïques produisant chacun 120 watts, en récupérant toutes les eaux de pluie des toitures dans deux grandes citernes de 20 mètres cubes chacune, en installant des toilettes sèches qui récupèrent les matières fécales, sans odeurs, pour en faire un compost pour leur jardin. Quant au chauffage, il faut voir l'ingéniosité de leur poêle à bois.

Leur lieu de vie est un petit paradis avec une bonne température et une bonne hygrométrie apportées par la paille et la terre. Un grand coup de chapeau à ces deux pionniers qui nous montrent qu'il est possible de construire différemment, au plus près de la nature, dans une harmonie quasi-totale entre l'homme et son environnement.



D P

CARTONS ROUGES

Lors du forum des associations organisé par la Mairie de Lalbenque le 13 septembre 2008, la décision a été prise par Mr. Guy Messal, maire-adjoint, de ne pas inviter l'Association de Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Cahors - Lalbenque (ADIRAC). Cette décision, dont Mr. Guy Messal a reconnu qu'il l'avait prise personnellement et du fait d'un conflit avec le président de l'ADIRAC à propos du PLU est, il faut le souligner, scandaleuse et parfaitement inacceptable. L'est tout autant le point de vue selon lequel l'aérodrome de Cahors-Lalbenque ne causerait aucune nuisance, ce qui est aussi parfaitement faux et nombre d'habitants en font tous les jours la désagréable expérience. Outre que cet aérodrome bénéficie de subventions parfaitement discutables de la mairie de Cahors et du Conseil

général, que ces activités sont productrices de gaz à effet de serre, ses responsables et ses administrateurs refusent d'appliquer les textes en vigueur permettant de réduire les nuisances sonores causées par les avions. On pourra se reporter, pour s'en convaincre à la note Information sur la réduction des nuisances sonores au voisinage des aérodromes d'aviation légère du 25 avril 2006 publiée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDAD) complémentaire à la circulaire interministérielle n° 2005-88 du 06 décembre 2005. Il est en effet possible de réduire ces nuisances de multiples manières : en équipant les avions d'un dispositif atténuateur de bruit à la sortie des moteurs, en utilisant des hélices multipales moins productrices de bruit, en remplaçant, pour les planeurs, les avions remorqueurs par des treuils ou des lanceurs, en gérant mieux les trajectoires et les survols, en encadrant l'activité de l'aérodrome par l'instauration de plages horaires permettant aux riverains qui le souhaitent de savourer leur agneau du Quercy sur leur terrasse à la belle saison, etc... .

L'ASEL tient à assurer le président et les adhérents de l'ADIRAC de sa sympathie et de son intérêt pour l'action qu'ils mènent. Nous espérons donc que Mr. Guy Messal aura à cœur de présenter ses excuses au président de l'ADIRAC, tant il est vrai que la colère, en démocratie, est presque toujours mauvaise conseillère.



Y D



AURAIT PNEU MIEUX FAIRE

Au début du siècle, (c'est-à-dire il y a cinq ou six ans !), il a fallu fermer définitivement l'ancienne décharge de Lalbenque située au lieu-dit « Les Saques ». Il y avait eu l'obligation administrative de fermeture de toutes les décharges à partir de 2002, fermeture accélérée par ce beau feu qui a couvé pendant plusieurs semaines, provoquant tous les désagréments que l'on sait à la population environnante. Rappelez-vous ! C'était en ce joli mois de mai 2002 ! Pendant que la décharge de Lalbenque brûlait, l'arrivée de Le Pen au second tour des présidentielles avait mis le feu à la vie politique en France ! A cette époque, l'entreprise Séguy avait eu la charge de couvrir avec de la terre les centaines de tonnes d'immondices déposés depuis des décennies dans

cette décharge. Tout en bas de la décharge, en limite du pré qui appartient à la famille Brunet, l'entreprise a recouvert de terre des centaines de pneus qui avaient roulé bien évidemment jusqu'en bas. Il aurait été judicieux de prendre le temps à l'époque de procéder à l'enlèvement de ces pneus et de les porter à la déchetterie qui venait de s'ouvrir un peu plus haut. Mais c'était trop de travail pour cette entreprise trop pressée. Quelques mètres cubes de terre pour cacher le tout et le tour était joué ! Sauf que la pluie a peu à peu raviné la terre et fait apparaître les trésors cachés en dessous. Il ne fallait pas être bien malin pour se douter de la situation quelques années plus tard. Et c'est la famille Brunet qui a hérité du bébé. Il a fallu arracher la haie en bordure de décharge et se coltiner le transport de plusieurs tonnes de pneus de tout calibre jusqu'à la déchetterie qui se situe au-dessus. Une fois de plus, les particuliers viennent pallier à l'incurie des pouvoirs publics, en l'occurrence la municipalité qui a fait confiance à une entreprise qui a fait trop vite son travail. Cette histoire ressemble étrangement au nettoyage d'une décharge sauvage réalisé l'an dernier par les adhérents de l'Asel qui fut gratifiée d'une immense reconnaissance avec les misérables 100 euros de subvention annuelle que l'on sait.



D P

bloc de béton. Quant aux sympathiques tagueurs, s'ils venaient à sévir une troisième fois, nous leur conseillons de téléphoner auparavant au maire de Lalbenque qui, en tant qu'ancien instituteur, se fera un plaisir de leur donner la bonne orthographe ! Mais ce même maire nous ferait davantage plaisir s'il appuyait fermement notre demande auprès des services départementaux pour qu'on en finisse rapidement avec ce dossier. Il s'y est engagé. Nul doute que ce nouvel élu de cette noble assemblée qu'est le Conseil général va pouvoir faire enlever rapidement cette « pucetule du Kerky » !



D P



Faut-il en rire ?



Suite à l'article paru dans le dernier numéro de la **CASELLE**, en août dernier, à propos de la fontaine à sec depuis des années en bas de la rue du Marché aux truffes, à Lalbenque, nous reproduisons la conversation entendue quelques jours plus tard entre un habitant de Lalbenque et un conseiller municipal. L'habitant de Lalbenque demande au conseiller : « Est-ce vrai que l'on pourrait remettre en fonctionnement la petite fontaine dont parle la **CASELLE** ? » « Bien sûr, répond le conseiller ! Il suffit de changer une pièce et c'est une réparation qui coûte des broutilles ! ». « Vous allez donc faire la réparation rapidement, demande l'interlocuteur ». « Ah non, répond le conseiller, car si nous faisons le nécessaire tout de suite, les gens de Lalbenque pourraient s'imaginer que c'est grâce à l'**ASEL** que cette fontaine aurait été réparée. ».

Véridique ! Quand on vous dit que la stupidité n'a pas de limite ! Et que devient alors le beau discours des élus sur la nécessité de la vie associative pour travailler ensemble pour le mieux-être du village ? Les habitants du village et les touristes de passage devront donc attendre quelques mois ou quelques années pour voir leur jolie fontaine embellir de son eau ruissellante la vie de notre bourgade...le temps que tout le monde ait oublié l'article de la dernière **CASELLE ENCHÊNÉE !**

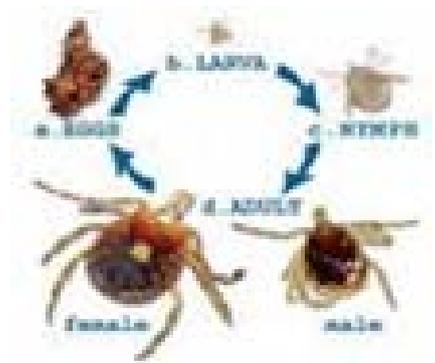
D P

DES NOUVELLES DU BUNKER

Comme nous l'avions craint dans notre dernier numéro du mois d'août, les tagueurs ont récidivé avec une nouvelle inscription sur ce qu'ils avaient appelé cet été une « verrue lalbenquoise »...en l'occurrence l'ancien dépôt de goudron sur la route de Montdoumerc. Devant le peu d'empressement des pouvoirs publics à faire disparaître ce bloc de béton, les tagueurs ont, à leur façon, réitéré leur demande, toujours dans l'anonymat, en remettant une couche de peinture sur le côté opposé à leur premier délit. Si on peut être en admiration devant leur détermination à faire entendre raison au Conseil Général, désormais propriétaire de ce blockhaus, on ne peut guère admirer leur talent d'écriture puisqu'ils ont réussi à faire deux fautes d'orthographe en trois mots ! « Pucetule du Kerky » ont-ils écrit au lieu de « Pustule du Quercy » ! On ne leur pardonnera ces deux fautes que s'il s'avère, par la suite, que les auteurs de ces tags sont des anglais nouvellement arrivés dans le Lot !

Quoi qu'il en soit, l'**ASEL** a pris le relais de ces anonymes et a écrit une nouvelle fois au Conseil Général pour qu'il s'exécute dans sa promesse d'enlever ce

L'AÔÛTAT, CETTE VILAINNE BÊTE QUI NOUS PIQUE



« Les petites bêtes ne mangent pas les grosses ? » Faux ! Je me suis faite dévorer, comme certains d'entre vous j'imagine, par un concurrent du moustique... Bien plus redoutable ! On ne le voit pas, et on ne l'entend pas.

Elle vit à la surface du sol. Rouge et aveugle, elle mesure 0.2 mm et dispose de 6 pattes. Pour survivre, dès les premiers instants de sa vie, elle doit se fixer sur un animal à sang chaud. Lapin, rongeur, chien ou chevreuil font très bien l'affaire... mais il y en a de moins en moins alors, ils s'attaquent à l'homme.

Les indices de sa présence ? Démangeaisons atroces aux chevilles, aux plis derrière les genoux, sous les élastiques de vos caleçons, pantalons, soutiens-gorge, sous les bras, dans le nombril, entre les cuisses... ou même (là c'est fort !) dans la raie des fesses. Plus de doutes, le coupable, c'est lui. Il affectionne les coins chauds, légèrement humides, et où la peau est fine.

Passagère clandestine, elle grimpe pour s'installer dans ses endroits préférés, et se met à sucer notre lymphes et grignoter notre peau. Les démangeaisons terribles apparaîtront 1 à 2 jours après le décrochage des larves, repues. Elles dureront 5 à 7 jours.

Mais qui, lui ? L'aôûtat, bien sûr, ou plutôt la larve de Monsieur Acarien. Monsieur Acarien, lui, est inoffensif et utile à l'environnement : il mange de minuscules invertébrés. **Mais la larve... c'est une terreur !**

La larve, elle, ira s'enfouir dans la terre pour se transformer peu à peu en adulte, beauté fatale toute poilue, longue de 3 mm avec 4 paires de pattes. L'hiver, elle dormira, et au printemps, elle pondra plusieurs centaines d'œufs, qui deviendront des larves au bout de 20 à 40 jours... (À fuir !)

Les solutions pour les démangeaisons ? Rien de vraiment radical... Se badigeonner de vinaigre ou de diverses lotions alcoolisées et sauter partout (de douleur !). Ou bien des pommades très coûteuses, à efficacité variable... **En prévention**, (pour nous qui ne voulons pas enrichir les fabricants de produits chimiques !) j'ai lu « talc + soufre » à répandre sur les vêtements. Mais bon, vous vous y voyez, vous, crépi de jaune et blanc ??? J'ai préféré un insecticide écolo à l'essence de géranium. Et, juste après une balade dans la nature, il faut prendre une douche très chaude et se frotter au gant avec du savon de Marseille. Il paraît que ça les fait tomber.

Un soir, de rage, je me suis installée dans l'herbe, sur une paille aspergée d'insecticide puant le géranium. Après 10 minutes d'observation à faire pleurer les yeux (à l'aide d'une loupe), j'ai finalement réussi à en capturer 2 (au moins ceux là ne m'auront pas !) dans un tube de verre. Victoire ! J'ai pu enfin mettre un visage sur ces satanés fantômes des prairies qui m'ont empêchée de vraiment profiter des belles journées de septembre.

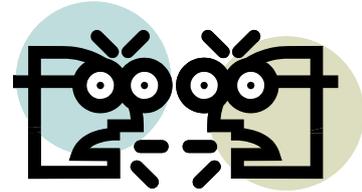




Droit de réponse

d'un "cultivateur"

En réaction à l'article sur les chevreuils paru dans la **CASELLE** du mois d'août.



"Moi le premier, quand je vois un chevreuil dans les champs ou sur une route, je le trouve très beau. Quand on le voit sur le capot d'une voiture, le spectacle est moins plaisant.

L'auteur de l'article dit que nous ne voulons pas partager l'espace : moi je suis prêt à partager l'espace, voire les récoltes, sachant pertinemment que ces animaux vont en manger, ce qui ne me gêne pas. Ce sont les "cultivateurs" qui nourrissent ces animaux, donc partagent, mais si demain il n'y a plus d'agriculteurs (je préfère ce terme), il n'y aura plus de gibier.

Nous partageons donc bien l'espace (et les cultures), et nous proposons à l'auteur de l'article de partager un peu de son temps libre pour réparer nos clôtures. Cette année nous avons passé toute une journée à refaire une de nos clôtures électriques. Nos clôtures sont à 80 cm, une hauteur qu'un chevreuil franchit allègrement. Je suppose que si les chevreuils ont accroché la clôture, c'est parce qu'ils ont été effrayés et qu'ils ont paniqué.

S'ils sont des "débroussailleuses efficaces", ils commencent toujours par déguster les jeunes pousses des plantations.

Il y a des trufficulteurs qui ont tout clôturé (pour les sangliers), qui ont rajouté des "fils" (clôtures électriques) pour les chevreuils et même des filets. Sinon, sur 3 hectares de truffières, il y avait 200 plants de décapités (dans ce cas la poussée est très retardée).

Or un arbre truffier ne produit qu'au bout de 10 à 15 ans de croissance normale.

J'avais planté 60 jeunes arbres truffiers, et l'an dernier, entre sangliers et chevreuil, j'en ai remplacé 10 (entre 8 et 10 € pièce).

A propos des chasseurs, précisons que le chevreuil ne peut être chassé que de septembre à janvier, et uniquement en "battue" déclarée.

Il faut savoir que les éleveurs ont obligation de vacciner leurs bêtes contre la fièvre catarrhale mais les animaux sauvages peuvent être porteurs de cette maladie. De ce fait il est impossible d'éradiquer la maladie sans réguler la population d'animaux sauvages. D'autant que la population de chevreuil ne cesse d'augmenter : estimée, dans le Lot, à 16 000 têtes en 2003, elle est estimée à 30 000 en 2008, soit 87 % de plus".

Jean-Bernard Baldié, "cultivateur"

Si vous avez plaisir à lire ce modeste « six pages » qui paraît tous les deux mois, n'hésitez pas à nous rejoindre en adhérant à l'ASEL. Quant à ceux qui souhaitent réagir à nos articles, qu'ils n'hésitent pas à prendre leur plus belle plume et à envoyer leur article à la CASELLE ENCHÊNÉE.



BULLETIN D'ADHESION: 10 euros/an

NOM :

Prénom :

Adresse:

Pour nous contacter:

ASEL

Mairie de Lalbenque

46 230 Lalbenque.

Tel: 05 65 31 75 91

Ou: 05 65 24 72 20 - 05 65 24 73 52